

279 P NP **DM176**

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Le 28 mars 2011

St-Paul-L'Île-aux-Noix, Québec

BAPE St-Valentin

Madame Monique Gélinas

675, rue St-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec)

G1R 6A6

Mémoire présenté au BAPE : Projet de parc éolien St-Valentin

Par

Jonathan Verhaegen propriétaire de Ferme Simard inc

St-Paul-L'Île-aux-Noix

307 100

(514) 817-2294

Monsieur le Président,

Je me présente, Jonathan Verhaegen, résident et copropriétaire d'une ferme céréalière située à St-Paul-l'Île-aux-Noix. Ayant été élevé sur une ferme laitière, j'ai développé la passion de la nature, dès mon plus jeune âge. La ferme familiale, composée d'un troupeau de cent-cinquante vaches laitières, se situe à Clarenceville. De plus, nous possédons sept-cents acres de terre dans ce même village. Ayant la passion du grain dans le sang, en 2006, nous avons acheté une ferme à proximité du village de St-Paul-l'Île-aux-Noix pour m'intégrer à l'entreprise familiale. Celle-ci étant formée de huit-cents acres de terre. Dès mon acquisition, j'ai su rester alerte aux nouvelles technologies et ouvert aux changements techniques. N'ayant pas peur du défi et du renouveau, ma ferme a déjà évolué grandement depuis mes cinq ans de gérance. Ainsi, en 2009 nous avons eu l'opportunité d'être impliqués dans le projet éolien de St-Valentin. De ce fait, si le projet se met à terme, nous aurons deux éoliennes sur nos terres.

Vous vous demandez sans doute l'intérêt que j'éprouve face à ce projet. Tout d'abord, l'énergie verte est quelque chose d'important à mes yeux. Comme j'ai mentionné ci-dessus, j'ai toujours été à l'affût des changements, ouvert d'esprit et je n'ai pas peur de foncer dans la vie. J'ai eu mon entreprise à dix-neuf ans et je n'ai pas cessé de m'embarquer dans de multiples projets. Ensuite, depuis maintenant trois ans, nous avons modifié nos méthodes de travail aux champs pour préconiser davantage le semi-directe. Pour vous expliquer ce principe en quelques mots, cela consiste à semer dans la terre sans avoir à travailler le sol. Donc, dans cette méthode, il ne faut aucune compaction au sol. Ainsi, le fait d'implanter des éoliennes dans un de mes champs, qui a une superficie de plus de deux-cent-cinquante acres, me permet d'avoir une voie d'accès direct qui va servir à transporter tout mon grain en n'ayant pratiquement aucune compaction au sol. Qui plus est, les gens semblent croire que l'implantation d'éoliennes occasionnera une perte de rendements au sein de nos terres, de notre garde-manger, mais je suis persuadé du contraire. En fait, la perte de terre due à la construction d'une éolienne pourra être récupérée de façon à refermer des fossés ou encore à aider au nivellement des champs ce qui augmentera mon rendement dans le futur.

Je crois fortement que ce projet est acceptable dans notre milieu, puisque nous résidons dans un village touristique et contrairement aux dires des gens, les éoliennes méritent à être vues. Ayant moi-même été visiter des parcs éoliens à travers les États-Unis et en Gaspésie, les éoliennes ont été l'un de mes attraits touristiques préférés. Ces dernières ont su me charmer autant du point de vue économique qu'au point de vue visuel. De plus, je n'ai

observé aucun son dérangeant pouvant nuire au sens auditif. Ces derniers arguments restent subjectifs, il suffit seulement que notre population soit davantage ouverte d'esprit. En plus, les gains de la municipalité engendrés par le projet éolien favoriseraient sans doute la population quant aux loisirs et aux besoins suggérés par les citoyens. Ainsi, il y aurait une façon de continuer à attirer le tourisme à St-Paul-l'Île-aux-Noix, un village qui doit augmenter ses visiteurs en saison hivernale. Les marinas et le lieu historique du fort Lennox sont des éléments attrayants en saison estivale, mais ne suffise pas à garder tous les commerces ouverts en tout temps. Ainsi, le projet éolien éveillerait peut-être l'attrait touristique en saison moins achalandée.

Il est certain que lorsque nous nous embarquons dans un projet d'une telle envergure, nous devons tenir compte des effets positifs et négatifs. J'ai moi-même fait preuve d'ouverture quand le présent projet a été abordé. Le règlement de la MRC concernant la distance séparatrice d'une habitation stipule que l'éolienne doit être placée à 750 mètres d'une résidence. Par contre, la municipalité de St-Paul-L'Île-aux-Noix a exigé qu'elle se situe à une distance de 1000 mètres. J'ai accepté cette modification avec compréhension malgré le fait que j'ai passé de quatre éoliennes à deux, étant donné la nouvelle distance exigée. D'ailleurs, suite à ce changement de distance séparatrice, la municipalité avait accepté l'implantation de mes éoliennes.

Pour poursuivre, un élément gagne à être changé dans ce projet. Il s'agirait d'une modification de la ligne de transport d'Hydro Québec jusqu'à la base de transformation. En fait, je proposerais des branchements à partir de regroupements d'éoliennes qui se connecteraient directement sur nos lignes déjà existantes de 25 KV. Ainsi, cela limiterait la majorité des conflits au sein de la population.

Pour conclure, je crois fortement que ce projet a sa place dans notre petite communauté. Je suis persuadé que tous les points négatifs discutés aux nombreuses réunions du BAPE peuvent être vus sous un angle différent en ressortant les côtés positifs que les éoliennes peuvent nous apporter. Par contre, les gens semblent si contrariés de ce projet, qu'ils sont totalement fermés lorsqu'on leur explique les aspects positifs. Bref, ils réaliseront, en ayant les éoliennes dans leur village, tout ce que cela peut apporter à la région.



Merci de bien vouloir considérer mes propos.